



[www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)

[facebook.com/sneslimoges](https://facebook.com/sneslimoges)



[twitter.com/sneslimoges](https://twitter.com/sneslimoges)

section académique  
**LIMOGES**



Mensuel - Directeur de publication Patrice ARNOUX - Prix : 0,50 € - Imp. Rivet Presse Édition, Limoges - Publié par la section académique du SNES : 40, avenue Saint-Surin 87000 LIMOGES - ☎ : 05-55-79-61-24 - ✉ : s3lim@snes.edu www.limoges.snes.edu - ISSN : 0759-9951 - CPPAP : 0418 S 07785

Édito

## ET MAINTENANT ?

Sur de trop nombreux points cette rentrée s'inscrit dans la continuité des précédentes et ne marque pas les ruptures attendues, pas plus qu'elle n'en ouvre les perspectives. Effectifs chargés, réformes contestées toujours en place, absence de véritable formation pour les stagiaires, conditions de travail et d'emploi dégradées pour un nombre grandissant de collègues restent le lot du quotidien.

S'y ajoutent des salaires en berne, la poursuite du gel du point d'indice, le refus d'ouvrir toute perspective de revalorisation de nos professions dans le cadre de la préparation d'un Budget 2014 placé sous le signe d'une réduction sans précédent de la dépense publique.

Le projet de réforme des retraites est par ailleurs emblématique de la politique économique du gouvernement puisqu'il exonère le patronat et les entreprises de toute contribution mais fait porter l'ensemble des « efforts » sur les salariés et les retraités.

Ces réalités sont propices au développement d'une forme de résignation qui pourrait gagner peu à peu tous les pans de la société, la parole politique perdant toujours plus de crédibilité face à un libéralisme qu'elle ne conteste pas.

Pourtant la journée de grève et de manifestations du 10 septembre a permis de mesurer que les propositions alternatives à la réforme Ayrault, portées par les organisations syndicales appelantes, rencontraient l'adhésion de la population.

Au cœur de ces alternatives se trouvent les questions du partage des richesses, de la mise à contribution des revenus financiers, de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, de la lutte résolue contre le chômage, de l'augmentation des salaires...

Le travail de conviction doit donc se poursuivre tout à la fois sur les retraites, la politique salariale, la protection sociale, le développement des Services Publics et la nécessité de l'investissement éducatif. Nous devons nous donner l'objectif de surmonter le défaitisme ambiant, de construire la mobilisation permettant de réorienter les choix actuels. Dans le champ de l'Éducation aussi, le résultat des négociations à venir sur nos métiers et sur l'avenir du second degré dépendra largement de notre travail de conviction et de mobilisation.

Le SNES vous propose de le rejoindre pour agir, proposer et débattre. En cette année de congrès venez juger par vous-même du dynamisme résolu de notre syndicat au service de la promotion et de la défense de notre métier, du second degré et de l'ensemble du Service Public d'Éducation.

A conserver !  
En encart dans ce bulletin,  
permanences et organisation du SNES

# RENTRÉE 2013 : OÙ SONT LES CHANGEMENTS

C'est bien en effet sous le signe de la continuité avec les précédentes que s'effectue la rentrée 2013 dans les établissements de second degré. Effectifs, taux d'encadrement, conditions d'emplois et de travail, formation des enseignants, réformes : sur l'ensemble de ces questions, rien ne vient inverser la tendance.

Certes, l'académie de Limoges a reçu quelques emplois d'enseignants supplémentaires pour fonctionner (+10), mais la hausse des effectifs élèves (+200) conduit à ce que les taux d'encadrement ne s'améliorent pas. Par ailleurs, le choix du Recteur de désimplanter des postes en établissement en multipliant les BMP ajustés au plus près des besoins, a contribué à multiplier les affectations à cheval sur plusieurs établissements et à déstabiliser les équipes enseignantes.

Classes très chargées en collège comme en lycée restent la norme avec, dans quelques établissements, des classes atteignant 36 en lycée et 31 en collège. Inutile de rappeler longuement ici à quel point de tels effectifs rendent les conditions de travail des enseignants comme d'études des jeunes, plus difficiles, plus fatigantes et obèrent toute perspective d'amélioration.

Dans les vies scolaires aussi, des tensions accrues sont apparues du fait de la suppression de 35 emplois d'AED. Le Recteur qui prétend « compenser » ces suppressions par le recrutement de contrats aidés ne trompe personne. Les contrats aidés -par le public auquel ils sont destinés- ne peuvent remplir le même rôle que les AED. D'autre part, être AED reste souvent la seule solution -en l'absence de pré recrutement- que trouvent des étudiants pour financer leurs études, notamment ceux qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

Pour ce qui est des conditions d'emploi des personnels, les difficultés s'amplifient. Le nombre de services partagés est en hausse et concerne tout autant les TZR que les personnels en poste en établissement. L'explication de cette réalité est à rechercher du côté du nombre insuffisant d'emplois dont l'académie est dotée suite aux suppressions massives ces dernières années ainsi qu'à la

recherche systématique, et à l'heure près, de la rentabilisation maximale de chacun des emplois.

La question du remplacement pourrait, elle aussi, rapidement devenir explosive. **Le nombre insuffisant de personnels titulaires remplaçants fait que dans plusieurs disciplines, tous les TZR sont affectés dès la rentrée et qu'aucun ne reste disponible pour effectuer des suppléances** : lettres, anglais, maths, histoire-géo sont concernés. Pour assurer les suppléances, le rectorat va donc recourir à des personnels non titulaires dont les conditions d'emploi, comme l'absence de formation et de perspective d'avenir doivent être dénoncées.

**Pour ce qui est des conditions d'entrée dans le métier et de la formation des enseignants, et contrairement à ce qui est constamment mis en avant par le Ministre, on en reste au statu quo.** Les stagiaires, avec un service en responsabilité à 80 % (3 heures de décharge globalisées sur l'année) sont toujours avant tout considérés comme des moyens d'enseignement. Une soixantaine a été affectée dans l'académie en collège et lycée. La seule nouveauté, à cette rentrée, vient de la présence de « contractuels admissibles » (57) issus du second concours de recrutement mis en place par V.Peillon avec l'objectif d'attirer davantage de jeunes vers nos métiers. Le menu qui les attend cette année est particulièrement indigeste, puisque ces jeunes devront tout à la fois assurer un minimum de 6 heures de cours en responsabilité, préparer leur master ainsi que l'oral du CAPES. On voit mal dans de telles conditions comment la formation des enseignants serait refondée d'autant que les stagiaires, ex contractuels admissibles, ne devraient pas bénéficier de décharge de service durant leur année de stage.

**La mise en place des ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) ne permettra de progrès significatifs que si l'on sort de la logique qui veut que l'on assimile les néo recrutés à des moyens d'enseignement.** Par ailleurs les premières maquettes de préparation aux concours, comme de formation, laissent craindre que les ESPE ne s'inscrivent davantage dans la continuité de ce qui

# ATTENDUS ?

se faisait antérieurement que dans la perspective d'une véritable formation de haut niveau pour nos métiers dont on connaît pourtant la nécessité, vu leur complexité croissante.

**Sur le front des réformes attendues, c'est là aussi le statu quo.** Au collège, le LPC sévit toujours (après quelques simplifications), au lycée, aucune perspective d'amélioration ne se dessine, le Ministre se contentant d'annoncer un bilan à venir de la réforme Chatel.

Et si l'ouverture de chantiers sur le métier d'enseignant est annoncée, touchant tout à la fois à son évolution, aux obligations de service et à l'évaluation nul doute qu'il faudra s'y faire entendre. On sait en effet que le Se-Unsa comme le Sgen-Cfdt, usant de leur proximité avec le pouvoir politique, vont essayer de peser dans le sens d'une redéfinition du métier en oubliant un peu vite que leur orientation ne remporte pas l'adhésion majoritaire de la profession loin s'en faut. La vigilance est donc de mise sur ce dossier comme sur les autres.

## Pourquoi le Recteur de Limoges joue-t-il contre les personnels ?

Inquiétude, incompréhension et colère : tels étaient les mots qui revenaient le plus souvent dans la bouche des quelque cent vingt manifestants rassemblés devant le rectorat le 8 juillet pour protester contre le refus du Recteur de réunir, en juillet comme en août, des groupes de travail examinant l'affectation des TZR. Cette situation de blocage, sans précédent dans notre académie et cadrant mal avec le discours ministériel sur le renouveau du dialogue social, a surtout révélé au final une très mauvaise appréciation des difficultés qu'elle générerait pour les personnels, pour les services comme pour les établissements. Le refus obstiné du Recteur d'entendre nos arguments est préoccupant. Aurait-il fait le choix de se dispenser de prendre en compte les analyses du syndicat majoritaire, analyses qui sont toujours étayées par notre connaissance approfondie de la réalité du terrain des établissements, par notre souci de défendre les personnels et d'améliorer le fonctionnement du service public d'Education ? Nous nous interrogeons aussi sur le rôle joué par les conseillers du Recteur. Ne devraient-ils pas éclairer ses choix et lui éviter de créer des conflits supplémentaires inutiles alors que les tensions sont déjà majeures dans les établissements ?

Notre inquiétude est forte d'autant que sur d'autres questions, on retrouve des pratiques similaires révélatrices du refus d'entendre l'avis des personnels. L'exemple de l'accès à la hors classe des agrégés est tristement éclairant. Refusant de prendre en compte ce que les élus du SNES avançaient en CAPA -à savoir privilégier des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon pour qu'ils puissent en bénéficier pour leur retraite-, le Recteur s'est obstiné à inscrire sur la liste académique avec une appréciation « exceptionnel », des collègues au 9<sup>ème</sup> et au 10<sup>ème</sup>, en contradiction avec les nouvelles orientations ministérielles. Le résultat ne s'est pas fait attendre, et à l'issue de la CAPN, seuls 17 collègues de l'académie ont pu être promus, soit une nette régression par rapport aux années antérieures pour un contingent national stable (21 promus en 2012, 33 en 2011). Nul ne doute que les collègues apprécieront...



# RETRAITES : UNE URGENCE ?

## CELLE DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE !

À l'évidence le Gouvernement et le Président Hollande veulent aller vite, éviter toute contestation et tout débat, sur la réforme des retraites qu'ils présentent. L'adoption d'un calendrier resserré, la volonté d'empêcher toute unité syndicale en s'adjoignant les soutiens de la CFDT, de la CFTC et de l'UNSA (d'autant plus prêts à tous les renoncements compte tenu de leur proximité politique avec le gouvernement), l'adoption de mesures d'apparence modestes, en retrait par rapport aux préconisations du rapport Moreau, en témoignent.

Pourtant deux questions majeures devraient alimenter les débats et occuper les négociations entre les partenaires sociaux : y-a-t-il urgence à adopter une nouvelle réforme et quelles sont les sources de financement qui permettraient de parvenir à un équilibre pérenne du financement du système de retraite par répartition ?

**L'urgence ?** La dégradation de la situation de l'emploi, et donc la baisse de cotisations retraites qui s'ensuit, place de façon conjoncturelle les différentes caisses de retraite en déficit sur la période 2011-2020 et de façon moins accrue sur la période 2020-2035, l'équilibre étant assuré au delà par les réformes de 2003 et 2010. Ce n'est donc pas le système en lui-même qui génère les déficits mais la situation économique dont tout le monde (jusqu'au FMI) s'accorde à dire qu'elle est entretenue par les politiques d'austérité menées en Europe. Quant au déficit, 20 milliards sur la période 2011-2020, il faut le comparer aux près de 2 800 milliards de retraites versés sur la même période... Il n'y a donc aucun risque d'explosion ou d'effondrement du système comme on voudrait nous le faire croire. Si une réforme devait avoir lieu, il y a donc le temps de débattre de ses modalités.

**Quels financements ?** Les réformes de 1993, 2003 et 2010 n'ont jamais eu pour objectif de pérenniser le financement du système de retraite par répartition, par contre elles ont systématiquement programmé une baisse du montant des retraites effectivement versé par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote appliquée en cas de trimestres manquants. C'est cette logique qu'a choisi de prolonger J.M Ayrault en refusant d'envisager d'autres sources de financement. Il y aurait pourtant une certaine légitimité à inviter le capital à la table du financement des retraites. En effet, en 30 ans de libéralisme, la part dévolue aux dividendes dans la valeur ajoutée des entreprises a augmenté au détriment de celle dévolue aux salaires et à la protection sociale, et malgré la crise les dividendes continuent d'augmenter. En 2012 les entreprises ont distribué 230 milliards de dividendes ce qui représente un surcoût de 100 milliards par rapport aux standards des années 70-80. Il serait donc tout à fait possible d'augmenter progressivement les cotisations patronales en baissant dans le même temps les dividendes versés aux actionnaires, tout comme il serait possible de soumettre à cotisation les dividendes versés. Une telle mesure n'aurait aucun effet sur l'investissement productif et ne mettrait pas en cause la compétitivité des entreprises, mais elle nécessiterait la volonté politique de traiter de la question de la répartition de la richesse produite et de s'attaquer au monde de la finance.

Le débat politique et citoyen sur les retraites devrait porter sur les choix de société à opérer, concernant la répartition des richesses, la répartition du travail et la véritable prise en compte de sa pénibilité, sur l'articulation des différents temps de vie. Nous devons essayer d'imposer ce débat lorsque le texte du Gouvernement sera soumis aux assemblées. La journée d'action du 10 septembre qui a, en Limousin, rassemblé plusieurs milliers de manifestants montre que le fatalisme n'est pas de mise. A nous de poursuivre notre campagne d'opinion.

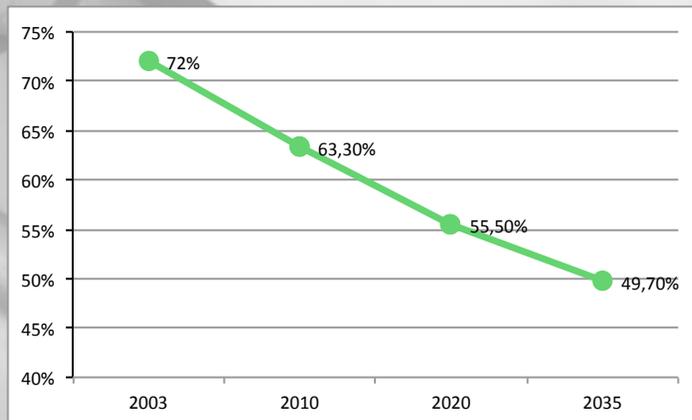
Sur [www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu),  
évaluez le montant de votre retraite

### Effet des différentes réformes depuis 2003 sur le taux de remplacement

d'un fonctionnaire ayant commencé à travailler à 24 ans, qui aurait pu liquider sa pension à 60 ans en 2003 et 2010, et pourrait la liquider à 62 ans en 2020 ou 2035.

Ainsi un certifié terminant sa carrière dans ces conditions au dernier échelon de la hors classe qui pouvait espérer **2400€ de pension en 2003** ne pourra prétendre à une pension d'à peine plus de **1600€ en 2035**...

*Les réformes sont supposées s'appliquer pleinement dans chaque cas (l'allongement de la durée de cotisation est progressif tout comme l'augmentation de la décote).*



La FSU est  
partie prenante du  
collectif unitaire  
retraites 2013

